

INFORMATION

La liste des assistantes maternelles n'apparaît plus sur le site de la ville de Loison-sous-Lens.

En effet puisque la ville de Loison-sous-Lens bénéficie des services d'un Relais Petite Enfance, c'est à lui qu'incombe la mission de transmettre cette liste aux parents à la recherche d'une assistante maternelle.

Cette action n'aura aucune incidence néfaste sur votre activité. Au contraire, cela permettra aux parents d'avoir une première information sur ce type de garde, votre métier et surtout des informations sur la mensualisation, le contrat de travail....

Tout cela a pour but d'améliorer votre quotidien et notamment vos relations de travail.

Notre liste est mise à jour :

- tous les 3 mois suite aux informations transmises par le Conseil Départemental
- à chaque fois que vous nous communiquerez des mises à jour (disponibilités, caractéristique de votre agrément...)

Certaines d'entre vous, nous ont déjà transmis leur arrêté d'agrément et nous les en remercions. Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, nous vous invitons à nous le transmettre pour mettre à jour cette liste ; le Conseil Départemental nous transmet vos coordonnées mais c'est à vous de nous transmettre vos caractéristiques d'agrément.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

MONIER Charlotte
TISON Odile
Relais Petite Enfance Lens/Loison-sous-Lens
42 rue Pasteur
62300 LENS

03/21/78/01/40
rpe@mairie-lens.fr

Permanence téléphonique : Lundi de 13h à 17h et Mercredi de 9h à 12h
Permanence physique sans rendez-vous : Mardi et Vendredi de 13h à 16h et Mercredi de 13h30 à 17h
Permanence physique avec rendez-vous : Vendredi de 16h à 18h
Permanence en Mairie de Loison-sous-Lens : Mardi de 15h à 17h